

Image not found or type unknown



SAVOIR LES DROITS D'UN ACTE DE MARIAGE AU CONSULAT DE FRANCE.

Par **minouch**, le **16/01/2009** à **13:30**

Bonjour,

Je suis un ressortissant algérien ayant une carte de séjour (10 ans), ai-je le droit de me marier au consulat de FRANCE à ORAN ?

Salutations distinguées.